MAITRE D'OUVRAGE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général du Ministère de la Justice
DIR SG Centre-Est
Département Immobilier de Lyon
20, Boulevard Eugène Deruelle
69432 LYON Cedex 03

AF22-36V

Mise en accessibilité pour les personnes handicapées et mise aux normes électriques à la Cour d'appel de RIOM
1, Rue Jean de Berry
63200 RIOM

Cahier des Clauses Techniques Particulières
C.C.T.P

Lot N° 01 CURAGE

23/05/2025

MAÎTRE D'ŒUVRE

distec ingénierie

MAITRISE D'ŒUVRE ET INGENIERIE DU BATIMENT
DE LA CONCEPTION A LA REALISATION MAITRISEE

ZAC de l'Artière – BP 413 - 10 rue Beau de Rochas
63110 BEAUMONT CDIS
Téléphone : 04 73 28 01 01 - Télécopie : 04 73 28 03 30

SOMMAIRE

1 - CURAGE **3**
1.1 - CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES **3**
1.1.1 - PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE *3*
1.1.2 - CONSTAT D'HUISSIER *3*
1.1.3 - PROTECTION DES OUVRAGES ET ACCES PROVISOIRE *3*
1.1.4 - DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES *4*
1.1.5 - REMISE DES OFFRES *4*
1.1.6 - PRORATA 0.50% *4*
1.2 - DESCRIPTION ET LOCALISATIONS DES OUVRAGES **4**
1.2.1 - Démolition de plafonds *4*
1.2.2 - Démolition doublage *5*
1.2.3 - Démolition cloisons *5*
1.2.4 - Dépose faïence *5*
1.2.5 - Dépose de bloc-porte/menuiseries *5*
1.2.6 - Dépose de vantail porte *6*
1.2.7 - Dépose carrelage *6*
1.2.8 - Dépose revêtement de sols *6*
1.2.9 - Dépose miroir *6*
1.2.10 - Dépose mobiliers RDC *6*
1.2.11 - Dépose mobiliers R+2 *7*
1.2.12 - PSE 01 : Démolition faux-plafonds dans les étages *7*

1 - CURAGE

1.1 - CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1.1.1 - PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE

L'entrepreneur du présent lot s'engage de par sa proposition de prix à effectuer la réalisation parfaite des ouvrages. Il mettra en œuvre tous les moyens techniques, personnel et encadrements nécessaires au déroulement normal des travaux suivant les délais d'exécution impartis.

Sont compris dans les prestations de l'entreprise :

- Le ramassage des gravois et roulage à la brouette,
- Les relais, mouvements pour sorties,
- Le tri soigné des différents déchets en 4 catégories minimum :
  - inertes
  - matériaux ferreux et non ferreux recyclables ou récupérables
  - déchets industriels banals (DIB)
  - déchets industriels spéciaux (DIS)
- La gestion du renouvellement des bennes,
- La tenue des bordereaux de suivi des déchets inertes et banals (joint en annexe),
- Le concassage des déchets inertes,
- Toutes les sujétions d'exécution suivant les emplacements des démolitions, montage et démontage des échafaudages et étaiements des ouvrages béton,
- Tous les soins à apporter pour la protection des portes conservées contiguës aux ouvrages à démolir,
- Les nettoyages permanents des lieux et abords.

Le déménagement du mobilier et des éléments démontables ne sont pas à la charge du présent lot (tables, chaises, tableaux, armoires, rideaux, extincteurs, portemanteaux, machines, outils, etc.…).

Les prestations comprendront la démolition, l'enlèvement des gravois, toutes sujétions d'étaiements, confortements et protections des ouvrages conservés ainsi que les échafaudages et dispositifs de sécurité utiles à la bonne exécution des travaux.

Sur le chantier, il sera strictement interdit :

- De brûler des déchets,
- D'abandonner ou d'enfouir des déchets hors des filières réglementaires.

1.1.2 - CONSTAT D'HUISSIER

Les travaux de démolitions ne devront être commencés qu'après établissement d'un constat d'état des lieux par huissier, dû par le présent lot. L'entreprise devra vérifier le périmètre des zones faisant l'objet de constat et en demander éventuellement l'extension.

Le constat sera toujours contradictoire avec la présente entreprise, régulièrement convoquée et qui devra signer le constat.

En cas de refus de signature, elle devra faire connaître ses observations dans un délai maximum de 10 jours après la date de visite de l'huissier.

En cas d'absence à la réunion ou d'absence d'observations, l'entreprise sera réputée ne pas avoir à en formuler.

Le constat de l'huissier lui sera alors opposable le cas échéant.

1.1.3 - PROTECTION DES OUVRAGES ET ACCES PROVISOIRE

Dans le cas de démolitions partielles ou de démolitions complètes, mitoyens ou proches de constructions conservées, l'entreprise devra prendre toutes les dispositions conservatrices pour le maintien en l'état des éléments ou des édifices devant subsister et respecter scrupuleusement les plans de phasage, de confortements ou d'étaiements.

Toutes détériorations et dégradations éventuelles liées à l'intervention du présent lot seront réparées aux frais de celui-ci. L'entreprise devra la reconnaissance, après contact avec les concessionnaires, des réseaux existants et leur neutralisation (gaz, électricité, eau, télécommunications, éclairage public, égouts). L'entreprise devra également la mise en œuvre de tout système de protection pour limiter au maximum la production et la propagation de poussière (bâchage, arrosage, etc.) Elle devra aussi adapter ses interventions en rapport avec l'activité du site (horaires de livraisons, mise en fonction des normes en vigueur du matériel insonorisé, etc.) Tout enlèvement, suppression de compteur, devra faire l'objet de demandes d'autorisation, par l'entreprise, auprès des divers services.
Les travaux pourront se dérouler en plusieurs phases en présence du personnel.
Protection des zones non en travaux par obturation des accès et cloisons provisoires en panneaux d'agglos 19mm clouées sur ossature bois + bandes adhésives sur joints. Un tunnel sera réalisé sur chaque accès pour éviter les accidents dus aux chutes d'objet.
Les cloisons donnant sur l'extérieur seront couvertes de polyane et isolées par mise en place de polystyrène 50mm d'épaisseur. Les canalisations se retrouvant à l'extérieur seront isolées.
Les accès seront conservés, en particulier ceux accessibles aux handicapés (rampes en platelage bois pour absorber les différences de niveaux).

1.1.4 - DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

A la réception des travaux, l'entreprise remettra au Maitre d'Œuvre un dossier de plans des ouvrages exécutes en trois exemplaires papier + 1 CD Autocad, ce dossier sera accompagné de la nomenclature des fournitures avec les noms et adresses des fournisseurs ; ainsi que des fiches techniques, des procès-verbaux et des certificats de conformité.

1.1.5 - REMISE DES OFFRES

Sous peine de ne pas être retenu, l'entrepreneur est tenu de répondre suivant le cadre quantitatif joint au présent dossier, après en avoir vérifié les quantités, et spécifier les prix unitaires de chaque poste. Il devra dans son offre, signaler toute anomalie ou omission; à défaut il ne pourra par la suite prétendre à quelque réclamation que ce soit.

1.1.6 - PRORATA 0.50%

Le titulaire du présent lot devra prévoir dans ses prix unitaires un compte prorata de 0,50%.
Ce compte prorata sera géré par le lot GROS-ŒUVRE.

Les dépenses qui seront imputées au compte prorata sont les suivantes :
- La mise à disposition et les rotations de bennes DIB pour les évacuations des déchets de l'ensemble des lots,
- Un nettoyage de chantier toutes les 2 semaines pendant la durée totale du chantier avec évacuation des déchets de l'ensemble des corps d'état,
- Le nettoyage et la désinfection quotidiens des locaux de chantier et sanitaire,
- La réalisation du nettoyage de fin de chantier.

1.2 - DESCRIPTION ET LOCALISATIONS DES OUVRAGES

Nota :
L'entreprise est tenue de se rendre compte de l'état des lieux et devra notifier, lors de sa remise de prix, toutes observations ou modifications jugées nécessaires.
Ces modifications éventuelles devront être chiffrées lors de la remise de prix.
Aucun travaux supplémentaires ne pourra être demandés par le présent lot du fait d'une absence de visite.

1.2.1 - DEMOLITION DE PLAFONDS

Dépose de plafonds de tous types et de toutes natures, y compris ossature, isolant et tous éléments de fixations suivant état des lieux et projet.
Y compris évacuation en décharge spécialisée, nettoyage et toutes sujétions d'exécution et de parfaite finition.

LOCALISATION :

- RDC : Sanitaires
- RDC : Circulation Ascenseur
- RDC : Circulation escalier
- RDC : Circulation Juges

1.2.2 - DEMOLITION DOUBLAGE

Démolitions de cloisons de distributions intérieures suivant états des lieux et projet, de toutes épaisseurs et de toutes natures, y compris incorporations de boiseries diverses, blocs portes, huisseries, revêtements muraux, etc …
Y compris évacuation des gravois, nettoyage, rebouchage des saignées et toutes sujétions d'exécutions et de parfaite finition.
Neutralisation des équipements électriques et sanitaires à la charge des lots Electricité et Plomberie.

LOCALISATION :

- RDC : Local Ménage sur mur façade Ouest
- RDC : Salle des avocats sur mur façade Ouest

1.2.3 - DEMOLITION CLOISONS

Démolitions de cloisons de distributions intérieures suivant états des lieux et projet, de toutes épaisseurs et de toutes natures, y compris incorporations de boiseries diverses, blocs portes, huisseries, revêtements muraux, etc …
Y compris évacuation des gravois, nettoyage, rebouchage des saignées et toutes sujétions d'exécutions et de parfaite finition.
Neutralisation des équipements électriques et sanitaires à la charge des lots Electricité et Plomberie.

LOCALISATION :

- RDC : Sanitaires
- RDC : Entre Circulation escalier et Circulation Ascenseur
- RDC : Entre Local ménage et Salle des avocats

1.2.4 - DEPOSE FAÏENCE

Arrachage de faïence murale y compris évacuation, nettoyage du fond, suppression des aspérités de colle et toute sujétion d'exécutions et de parfaite finition.
Suite à la dépose, une réception sera réalisée par l'entreprise en charge de la pose des revêtements muraux.

LOCALISATION :

- RDC : Sanitaires au droit des lavabos

1.2.5 - DEPOSE DE BLOC-PORTE/MENUISERIES

Dépose soignée de bloc-porte en prenant soins de ne pas détériorer le mur y compris huisserie et tous les accessoires.
Evacuation de l'ensemble en décharge spécialisée.
Y compris toutes sujétions de parfaite dépose.

LOCALISATION :

- RDC : Entre Bureau Greffe et Circulation Ascenseur
- RDC : Entre Circulation escalier et Salle d'audience
- RDC : Local ménage
- RDC : Salle des avocats

1.2.6 - DEPOSE DE VANTAIL PORTE

Dépose soignée du vantail de porte y compris accessoires (butée de porte, etc…)
Y compris dépose soignée des gonds.
Evacuation de l'ensemble en décharge spécialisée.
Y compris toutes sujétions de parfaite dépose.

LOCALISATION :

- R+1 : Salle des avocats

1.2.7 - DEPOSE CARRELAGE

Dépose soignée du carrelage y compris évacuation, nettoyage du fond, suppression des aspérités de colle et toute sujétion d'exécutions et de parfaite finition.
Suite à la dépose, une réception sera réalisée par l'entreprise en charge de la pose des revêtements de sol.
Y compris dépose des plinthes carrelages.
Y compris toutes sujétions de parfaite dépose.

LOCALISATION :

- RDC : Sanitaires
- RDC : Local ménage

1.2.8 - DEPOSE REVETEMENT DE SOLS

Arrachage de revêtement de sol souple collé ou moquette + plinthes y compris évacuation, nettoyage du fond, suppression des aspérités de colle et toutes sujétions d'exécutions et de parfaite finition.
Suite à la dépose, une réception sera réalisée par l'entreprise en charge de la pose des revêtements de sol.

LOCALISATION :

- RDC : Bureau Greffe
- RDC : Circulation devant ascenseur
- RDC : Salle des avocats
- RDC : Salle d'audience jusqu'à l'estrade
- R+1 : Zone du futur Local ménage dans Salle des avocats
- R+2 : Accueil

1.2.9 - DEPOSE MIROIR

Le présent lot prévoira :
- la dépose des miroirs fixés au mur,
- l'évacuation de l'ensemble en décharge spécialisée.
Y compris toutes sujétions de parfaite dépose.

LOCALISATION :

- RDC : Sanitaire Hommes
- RDC : Sanitaire Femmes

1.2.10 - DEPOSE MOBILIERS RDC

Le présent lot prévoira :
- la dépose des mobiliers présents dans la salle d'attente
- l'évacuation de l'ensemble en décharge spécialisée.
Y compris toutes sujétions de parfaite dépose.

LOCALISATION :

- RDC : Salle d'attente

1.2.11 - DEPOSE MOBILIERS R+2

Le présent lot prévoira :
- la dépose tablette sur pied et banque d'accueil dans l'Accueil
- l'évacuation de l'ensemble en décharge spécialisée.

Y compris toutes sujétions de parfaite dépose.

LOCALISATION :

- R+2 : Accueil

1.2.12 - PSE 01 : DEMOLITION FAUX-PLAFONDS DANS LES ETAGES

Dépose de plafonds de tous types et de toutes natures, y compris ossature, isolant et tous éléments de fixations suivant état des lieux et projet.
Y compris évacuation en décharge spécialisée, nettoyage et toutes sujétions d'exécution et de parfaite finition.

LOCALISATION :

- R+1 : Circulation
- R+2 : Circulation